



L'AGENCE  
DES COOPÉRATIVES  
D'HABITATION

THE AGENCY  
FOR CO-OPERATIVE  
HOUSING

# Fiche d'information :

## Le centre de transformation du logement communautaire

La vision du Centre de transformation du logement communautaire est de soutenir l'évolution du logement communautaire pour qu'il croisse, soit résilient, durable et inclusif.

Le Centre est un organisme pancanadien sans but lucratif fondé en 2018. Dirigé par le secteur du logement, il est appuyé par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement du Canada.

### La mission du Centre

- Établir des relations et des partenariats avec les fournisseurs de logements communautaires et de services au secteur afin de faciliter la transformation à tous les niveaux du secteur
- Financer, soutenir et contribuer à accroître la capacité organisationnelle là où des lacunes et des besoins sont présents

### Les priorités du Centre

- Répondre au manque de service pour les communautés des Premières Nations
- Réduire l'empreinte environnementale du logement communautaire
- Encourager des pratiques d'affaires innovantes et durables
- Améliorer l'inclusion sociale et l'engagement communautaire
- Favoriser la croissance du secteur du logement communautaire

### Les principales activités du Centre

- Centre de ressources
- Fonds (FIACL, FTS)
- Outil d'auto-évaluation
- Réunir les représentants du secteur

### Qui est admissible?

- Coopératives d'habitation
- Fédérations d'habitation coopérative
- Autre (FIACL uniquement)

### Communiquez avec un gestionnaire de programme au Centre

Les gestionnaires de programme du Centre peuvent vous aider à définir votre projet et à remplir votre demande de subvention. Appelez-les au 1-833-360-3967.

Pour plus d'informations, veuillez visiter <https://centre.support/fr/> ou composez le 1-833-360-3967.

Foire aux questions : <https://centre.support/wp-content/uploads/2020/06/FAQ-ENG.pdf>

## Financement

Le Centre attribue des subventions aux coopératives d'habitation, aux fédérations et aux organismes communautaires (FIACL uniquement). Il existe deux types de financement disponibles :

1. Fonds d'initiative d'aide communautaire aux locataires (FIACL)
2. Fonds de transformation du secteur (FTS)

### Fonds d'initiative d'aide communautaire aux locataires (FIACL)

Ce fonds soutient des projets qui favorisent l'engagement des membres des coopératives ainsi que la participation des locataires. Disponible jusqu'en 2024, le fonds a une limite maximale de 150 000 \$ sans date limite. Pour les coopératives, les missions du FIACL sont les suivantes :

- accroître la participation des membres aux décisions relatives au logement;
- améliorer leurs compétences en tant que membres et renforcer leur accès à l'information; et
- créer des possibilités, des espaces et des structures qui favorisent l'implication des membres.

### Les objectifs du FIACL sont les suivants :

- accroître et promouvoir l'accès à l'information;
- renforcer les capacités en ce qui concerne les décisions et les responsabilités en matière de logement; et
- favoriser la participation aux décisions et aux projets liés au logement.

### Fonds de transformation du secteur (FTS)

Le Fonds de transformation du secteur (FTS) donne accès à des ressources financières pour des changements transformateurs qui rendront les organismes de logement plus résilients et à même de développer des solutions de logement innovantes. Le FTS soutient les initiatives des coopératives et fédérations d'habitation et organismes similaires.

Le Fonds de transformation du secteur (FTS) comprend deux volets : **local et sectoriel**.

Les deux ont pour mission d'aider les coopératives et les fédérations à fournir en plus grand nombre de meilleurs logements et services de soutien en augmentant leur capacité et leur efficacité. L'objectif est de consolider le secteur du logement communautaire et de l'aider à grandir en développant et en diffusant des modèles et des pratiques performants.

Volets	Objectif
Projet local	<p>Concerne des projets de moindre envergure : au sein d'une municipalité, d'un quartier ou d'une à deux organisations travaillant ensemble</p> <p>Montant maximal de financement de 150 000 \$.</p> <p>Pas de date limite.</p>

Volets	Objectif
Impact sectoriel	<p><b>Visé à soutenir des projets de plus grande envergure : provinciaux ou nationaux, partenariats plus importants et solutions visant à combler les manques des services</b></p> <p>Pas de montant maximal.</p> <p>Pas de date limite.</p>

Les objectifs du FTS sont les suivants :

- **Effet de levier** : effet de levier des financements existants
- **Mener** : amener le secteur à réduire son empreinte environnementale
- **Encourager** : encourager les initiatives de logement pour les Premières Nations
- **Développer** : développer des outils et les rendre plus accessibles
- **Soutenir** : appuyer la consolidation sectorielle et autres partenariats
- **Renforcer** : renforcer la capacité organisationnelle
- **Améliorer** : améliorer la résilience du secteur
- **Identifier et combler** : identifier et combler les lacunes sectorielles dans les services de logement
- **Mobiliser** : mobiliser la communauté

## Critères d'évaluation

Le Centre classera les projets par ordre de priorité en fonction des résultats qu'ils ont prévu d'atteindre :

Fond	Résultat
Fonds d'initiative d'aide communautaire aux locataires (FIACL)	<p><b>Mobilisation des locataires :</b></p> <p>Clarté de la demande, faisabilité, besoin clairement identifié, inclusion sociale, transformation, échelle et budget du projet, partenariats.</p>
Fonds de transformation du secteur (FTS)	<p><b>Transformation :</b></p> <p>Clarté de la demande, faisabilité, besoin clairement identifié, partenariats, échelle et budget du projet, capacité organisationnelle, capacité d'innovation, envergure.</p>



## Comment présenter une demande

Le Centre accepte et examine les demandes de manière continue, sans date limite pour les initiatives de financement. Les participants admissibles peuvent présenter une demande au Fonds d'initiative d'aide communautaire aux locataires (FIACL) et/ou au Fonds de transformation du secteur (FTS).

Les gestionnaires de programme du Centre peuvent vous aider à définir votre projet et à remplir votre demande de subvention. Pour commencer votre demande, appelez le 1-833-360-3967 ou visitez <https://centre.support/fr/>.

## Le Centre : Accompagnateurs régionaux en énergie

Le Centre collabore avec la Fédération canadienne des municipalités (FCM) sur le fonds Logements abordables durables (<https://centre.support/fr/fcm-fond-vert/>). Le Centre collabore avec la FCM pour soutenir une nouvelle initiative : le projet pilote Accompagnateurs régionaux en énergie (ARE) (<https://centre.support/fr/accompagnateurs-regionaux-en-energie/>).

Le projet ARE vise à vous rendre, en tant que fournisseur de logements abordables, plus apte à démarrer, construire et exploiter des projets qui diminuent votre empreinte écologique. Les ARE vont vous aider à accroître vos connaissances à propos de l'habitation durable, et vous aideront à faire des demandes de subvention et de financement qui vous permettront d'atteindre vos objectifs.

Les Accompagnateurs régionaux en énergie (ARE) peuvent aider votre organisation de trois façons :

1. En vous accompagnant dans l'exploration d'idées ou d'occasions d'économies d'énergie;
2. En vous guidant dans l'évaluation de la faisabilité de rénovations écoénergétiques;
3. En vous aidant à développer des demandes de subventions et de financement, particulièrement par l'entremise du fonds Logements abordables durables de la FCM.

Pour plus d'informations sur le projet pilote ARE ou sur le fonds Logements abordables durables, veuillez communiquer avec Amy Bolt, chargée du programme et ARE, au [a.bolt@centresupport.com](mailto:a.bolt@centresupport.com).